



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **39**
- représentés : **7**
TOTAL 46

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> - Mme Laurence HOMMEL, Ajointe	<i>Pour la commune d'ERGSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Thierry KLEIN, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. -
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> Mme Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBourg, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> - -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Marie-Bernadette PIETTRE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTler, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Bruno EYDER	ayant donné procuration à Mme Laurence HOMMEL
M. Julien HAEGY	ayant donné procuration à M. Alexandre DENISTY
M. Philippe BUCHMANN	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
M. Jean-Michel WEBER	ayant donné procuration à Mme Marie Bernadette PIETTRE
Mme Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER
M. Claudio FAZIO	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

Membre titulaire représenté par son suppléant :

Membres excusés :

M. David PAULY, Conseiller Municipal de DORLSHEIM
Mme Laetitia FALEMPIN, Adjointe de DUPPIGHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Assistait en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM

OBJET : DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS – LIAISONS CYCLABLES – VILLE DE MOLSHEIM – AMENAGEMENT DU QUARTIER HENRI MECK: CONVENTION AVEC LA COMMUNE

N° 22-103

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de MOLSHEIM, d'aménagement du Quartier Henri Meck ;

CONSIDERANT que ce projet intègre la réalisation de liaisons cyclable permettant de relier ledit quartier :

1° au centre-ville, au lycée Camille Schneider ainsi que les Communes d'AVOLSHEIM, SOULTZ-LES-BAINS et WOLXHEIM,

2° à la piscine de MUTZIG ainsi qu'aux Communes de MUTZIG et à la Vallée de la Bruche,

3° à la zone commerciale à DORLSHEIM, au Village de Loisirs et au Collège Rembrandt Bugatti,

4° à la Gare, au Lycée Louis Marchal ainsi qu'aux Communes de DACHSTEIN, D'ERNOLSHEIM-BRUCHE et DUTTLENHEIM ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente en matière d'aménagements cyclables ;

CONSIDERANT du fait de leur très forte imbrication que les travaux d'aménagement du quartier Henri Meck et de réalisation des pistes cyclables peuvent difficilement être dissociés ;

CONSIDERANT que le coût total de l'opération relevant de la Communauté de Communes est estimé à 640.747,17 € T.T.C. ;

VU la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 ;

VU l'article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention à conclure, entre la Communauté de Communes et la Ville de MOLSHEIM, relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'aménagements cyclables du quartier Henri Meck à MOLSHEIM, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 15 décembre 2022 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 10 novembre 2022 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention relative à la définition des modalités techniques et financières liées aux travaux d'aménagements cyclables du quartier Henri Meck à MOLSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Madame Caroline PFISTER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 16 décembre 2022
- publication sur le site internet le : 16 décembre 2022

Acte à classer**DE-22-103**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-16T11-22-01.00 (MI241982466)**Identifiant unique de l'acte :** 067-246701064-20221215-DE-22-103-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** DEVELOPPEMENT LOCAL, SPORTS ET LOISIRS - **VOIR LES CYCLABLES**
- VILLE DE MOLSHEIM - AMENAGEMENT DU QUARTIER HENRI MECK : CONVENTION AVEC LA COMMUNE
Date de décision : 15/12/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat**Acte :** [22-103 DEV LOCAL ET SPORTS PC](#) **Multicanal :** Non
[MOLSHEIM QUARTIER HENRI MECK](#)
[CONVENTION.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/12/22 à 11:22

Par SEGUIN Muriel**Transmis**

Date 16/12/22 à 11:22

Par SEGUIN Muriel**Accusé de réception**

Date 16/12/22 à 11:27